

DÉCLARATION MULTIMODALE DE MARCHANDISES DANGEREUSES

1. Expéditeur (Nom et adresse)		2. Destinataire (Nom et adresse)				
3. Navire (Date du départ)		4. Port et lieu de chargement		7. Transporteur (Nom et adresse)		
5. Port / lieu de déchargement		6. Destination				
8. Marques d'expédition		Engins de transport (Mètre linéaire)	Colis	Masse brute (kg)	Masse nette	Cubage (m ³) / Volume (l)
Exemple d'inscription de la marchandise dangereuse						
UN 2031 ACIDE NITRIQUE, à l'exclusion de l'acide nitrique fumant rouge, contenant au moins 65%, mais au plus de 70% d'acide nitrique Classe 8 (5.1) GE II			GRV	4600 kg	4000 kg	
<input type="checkbox"/> Transport en quantité limitée						
9. CERTIFICAT D'EMPOTAGE/DE CHARGEMENT			10. REÇU À LA RÉCEPTION DES MARCHANDISES			
Je déclare que les marchandises dangereuses décrites ci-dessus ont été empotées/chargées dans le conteneur/véhicule identifié ci-dessus conformément aux dispositions applicables			Reçu le nombre de colis/conteneurs/remorques déclaré ci-dessus en bon état apparent sauf réserves indiquées ci-après			
A compléter et à signer pour tout chargement en conteneur / véhicule par la personne responsable de l'empotage du chargement.						
11. Nom de la société			12. Nom du transporteur			
Nom et qualité du déclarant			No d'immatriculation du véhicule			
Lieu et date			Signature et date			
Signature du déclarant			SIGNATURE DU CHAUFFEUR			

Marques d'expédition IMDG

Point d'éclair Lorsqu'une matière dangereuse à un point d'éclair < 60°C la désignation officielle de transport doit comporter la mention: P.E. ...°C.

Polluant Marin Lorsqu'une matière dangereuse est polluant marin, la désignation officielle de transport doit comporter la mention: "Polluant Marin"



Un service de la Région Bretagne